

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE:

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, un avis est donné à l'effet que le Conseil de la MRC de Joliette apporte un changement au calendrier des séances ordinaires 2020 adopté lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2019, par la résolution numéro 195-11-2019.

La séance ordinaire du mardi 13 octobre 2020 – 19 h se tiendra :

LE MARDI 6 OCTOBRE 2020 À 19 H

EXCEPTIONNELLEMENT AU CENTRE ANDRÉ-HÉNAULT, 249, CHEMIN DU GOLF EST, SAINT-CHARLES-BORROMÉE (sujet à changement à cause de la pandémie)

DONNÉ À JOLIETTE, CE 1^{er} JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT.

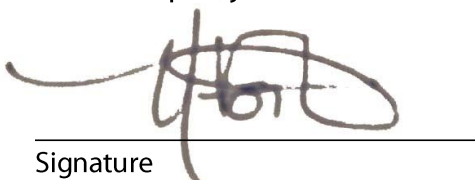


Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 1^{er} octobre 2020 entre 8 h et 16 h 30..

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} octobre 2020.



Signature